

C. Mécanismes permettant la coopération des deux pays dans le domaine de l'aide au développement de pays tiers

Vue d'ensemble

Les deux gouvernements ont souligné que l'aide au développement a été un élément majeur des politiques étrangères du Canada dans bon nombre de pays en développement et qu'elle l'est de façon de plus en plus marquée dans le cas de la Corée, particulièrement en Asie. Ils sont d'avis qu'une coopération canado-coréenne dans le domaine de l'aide au développement international est une marque concrète et visible de l'intérêt des deux pays pour le développement international et pourrait contribuer à intensifier leurs relations bilatérales.

Les deux gouvernements ont déjà établi une coopération active en matière d'aide publique avant même ce partenariat spécial. Les 27 et 28 juin 1994, ils ont entamé les premières consultations canado-coréennes à Séoul et ils se sont entendus sur diverses activités de coopération. Ces consultations sont un grand pas vers l'établissement d'une coopération officielle des deux pays au titre de pays donateurs d'aide publique. Elles constituent également un grand pas du point de vue de l'élargissement des relations bilatérales déjà très intenses entre le Canada et la Corée. Les deux gouvernements se sont engagés à assurer un suivi des activités envisagées lors de ces consultations.